

Retrouver le nom caché

Céline Masson

« Depuis 10 ans, je cherche à connaître la solution qui me rendrait le sky de mon nom et d'une identité. Il y a maintenant un espoir. Changer de nom est parfois une forme de fuite. On choisit de fuir, mais la violence qui a provoqué cette fuite, elle n'a pas été choisie. Recoller la partie du nom qui me manque me permettrait de me retrouver tel que je suis, et n'enlèverait rien à mon identité française — au contraire peut-être, il est important de le préciser. Sans mon sky j'ai du mal à glisser sur la pente du temps. »¹

Un nom de famille identifie bien souvent ses porteurs. Il indique les langues du nom et les origines géographiques des familles. Autrement dit, il livre des caractéristiques, toujours singulières et collectives, sur les personnes. Des familles ont demandé à franciser leur nom afin de dissimuler leurs origines, leurs langues, leur identité. Ces francisations ont parfois sauvé ces familles. On pense aux juifs de France qui ont dû dissimuler la « consonance israélite » – telle était l'expression d'usage du Conseil d'État – de leur nom, car elle constituait une réelle menace de mort pendant la Shoah.

Même après la guerre, des familles ont souhaité franciser leur nom afin de protéger leurs enfants et faire « plus français », échapper ainsi à l'antisémitisme toujours présent. Toutefois, les antisémites ne s'y trompent pas, qui ne manquent jamais de « dévoiler » le nom juif d'origine, « caché » derrière le nom français, comme pour exemple Marcel Dassault, né Bloch. Cette francisation du nom avait pour objet de se délester du poids de l'histoire et, d'une certaine manière, de s'effacer en dissimulant son nom.

1 Témoignage d'une personne qui s'était adressée à moi en 2009 après la projection de mon premier film, *Et leur nom, ils l'ont changé*, prod. Studio Vidéo Paris Diderot, 2009.

Retrouver son nom

Dans cette configuration historique, l'enjeu fondamental n'était pas seulement une « intégration » et une stratégie de promotion sociale, c'était aussi se protéger contre le retour funeste d'une histoire tragique, le génocide des Juifs, la Shoah pendant la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, les Rosenkopf sont devenus des Rosent, les Rubinstein des Raimbaut, les Garfunkel des Garel ou encore les Djaoui des Dajoux. Certaines familles juives qui ont caché leurs noms après la guerre ont toujours veillé à ne pas oublier l'autre nom, celui du dessous, celui que l'on peut retrouver.

Il se trouve qu'une, voire deux générations après avoir changé son nom, des familles juives ont souhaité retrouver le nom de leurs aïeux, mais la justice faisait obstacle au double motif de l'immutabilité du nom et de la « consonance étrangère » des noms. On ne change pas un nom qui a été francisé. C'est pourquoi le collectif « La Force du nom », créé par moi-même et l'avocate Natalie Felzenszwalbe, a mené un combat afin que ces familles puissent reprendre le nom de leurs pères. Elles ont obtenu gain de cause au ministère de la Justice. En 2011, les demandes de retour au nom ont ainsi pu aboutir. Cela signifie revirement de jurisprudence.

Certains voulaient retrouver le nom perdu de leur père afin de le sauver de la disparition et de le porter comme reste d'une histoire meurtrie. Le nom témoignerait ainsi du monde des disparus.

À présent, pour ceux qui ont repris le nom juif de leurs parents ou de leurs grands-parents, il s'agit d'entendre les effets de ce retour au nom juif. Comment vivent-ils ce qu'ils considèrent être une « réparation » ? Se sentent-ils davantage juifs ? Ont-ils le sentiment d'avoir renoué avec l'histoire familiale et la grande Histoire ? Autant de questions auxquelles les familles que j'ai filmées ont tenté de répondre.

Le patronyme (puisque les noms des familles interrogées ont tous été transmis par le père) est appelé « nom juif » au sens où il pouvait être attribué spécifiquement aux familles juives. Dans tous les cas, ce nom les désignait bien souvent comme juifs d'où sa francisation, son changement. L'adoption d'un patronyme à *consonance française* (sic) légitimait l'intégration à ce pays rêvé (nous avons déjà mis en question l'appréciation de la consonance fran-

çaise du point de vue linguistique compte tenu des transformations onomastiques au cours de l'histoire de France¹). Il fallait donc trouver des sonorités linguistiques cohérentes (suffisamment harmoniques pour l'administration) sans perdre complètement la trace du nom initial. Ainsi, par exemple, la désinence pouvant faire suspecter une origine juive (-ski, -blum, -wicz, -kopf, -stein, -vici etc....) est abandonnée pour ne plus *être identifiable* comme Juif plutôt que par abandon de toute appartenance au judaïsme. C'était un habile compromis entre une certaine pression de l'administration, une volonté de se fondre dans la francité, et par ailleurs, le souhait de garder intimement sa foi ou le plus souvent son appartenance à une communauté de destin. Mais la génération qui hérite du nouveau nom (avant ou après la naissance) hérite aussi bien souvent d'une histoire lacunaire où plane l'ombre des disparus. Les trous dans la filiation résonnent dans le nom même coupé des morts comme de vivants (ce dont témoignent là encore les descendants qui ont l'impression qu'on les a coupés de leur histoire et de leurs aïeux).

Pour échapper aux rafles, aux brimades, les Juifs étaient contraints d'adopter une identité d'emprunt la plus discrète possible. Le nom francisé était alors davantage un choix de protection des familles. Dans le témoignage les personnes interrogées dans le documentaire que j'ai réalisé, le motif est bien celui de la protection des enfants de l'antisémitisme. Le nom étant alors « stigmaté, identificateur et vecteur de discrimination, de dénonciations et de persécutions »². Il faut rappeler que le Conseil d'État, en 1947, évoquait très explicitement la « consonance israélite » comme motif légitime de changement de nom³. « Pour éviter que ne se reproduisent, le cas échéant, les persécutions et les déportations dont les Israélites, citoyens français, ont été l'objet pendant la période 1940-1945, il a été décidé de faire droit aux demandes présentées par des personnes portant des noms

1 C. Masson, N. Felzenszwalbe, *Rendez-nous nos noms. Quand des Juifs revendiquent leur identité perdue*, aux éditions Desclée de Brouwer, Paris, novembre 2012. Avec la préface d'Annette Wieviorka, et la postface de Daniel Sibony.

2 N. Lapierre « L'emprise du national sur le nominal », dans Brunet G., Darlu P., Zei G., 2001, *Le patronyme, histoire, anthropologie, société*, CNRS éditions, Paris, p.124.

3 On lira plus précisément ce qui a trait à ces questions juridiques, politiques dans C. Masson, N. Felzenszwalbe, *op.cit.* ou encore dans notre livre collectif *La force du nom* chez Desclée de Brouwer, 2010.

ayant une consonance israéliite. »¹. De 1945 à 1957, deux mille cent cinquante changements de noms juifs ont été accordés².

Revenir à un nom juif, c'est, pour nombre de familles que nous avons interrogées, réparer l'histoire et retrouver le *fil de cette histoire familiale* meurtrie. Par le nom retrouvé, les familles pensent ainsi (re) tisser du lien avec les morts et avec les vivants, retisser le tissu déchiré par la Shoah. Cette déchirure de l'histoire et dans l'Histoire, conséquence d'un génocide, a des répercussions dévastatrices non seulement sur des sociétés entières, mais également bien plus durablement encore sur les familles pendant plusieurs générations.

Tenter de comprendre *ce qui a eu lieu* comme dit Legendre afin que la *dimension institutionnelle n'en soit pas effacée*. « La Shoah demeure un passage à l'acte institutionnel (...) »³. Il parle encore de « *geste d'État instituant le parricide* ». On comprendra dès lors toute l'importance du nom et de la volonté farouche de faire disparaître les noms. C'est au « principe de filiation » que s'en est pris le nazisme, « accomplissement d'une conception chosifiée, "bouchère", de la filiation »⁴, une mise à mort de l'Ancêtre du nom, c'est bien la « dimension symbolique du meurtre du Père dans la culture qui devient crime perpétré »⁵.

Que disent les familles ? Comment vivent-elles leur retour au nom ?

Nous allons nous pencher sur l'histoire de David Fuks dit Forest (anciennement Forest)⁶

Nous présentons dans un premier temps son témoignage oral retranscrit puis son témoignage écrit.

Je dus me résoudre à un compromis et faire avec. Forest à la ville, Fuks pour l'état civil. Docteur Jekyll et Mister « Hide »

C'est un « grand bonheur » pour lui d'être revenu à son nom de Fuks.

1 Pépy, 1966-67, p.34 cité par N. Lapierre, art.cit., p.124.

2 *Idem*.

3 P. Legendre, « La Brèche. Remarques sur la dimension institutionnelle de la Shoah », *Sur la question dogmatique en Occident : aspects théoriques*, Paris, Fayard, 1999, p. 340.

4 *Ibid.* p. 347.

5 *Ibid.* p.349.

6 Publié dans C. Masson, *Habiter son nom – une histoire française*, Hermann, Paris, 2020.

Il n'y a pas un jour où j'ai regretté ce choix. Nous présentons dans un premier temps son témoignage oral retranscrit puis son témoignage écrit.

Et plus loin : « les conditions d'atterrissage ont été très difficiles et très abruptes : c'est arrivé rapidement, je me suis précipité chez mon père pour lui apprendre la nouvelle, il était complètement incrédule, il n'avait pas l'air d'y croire. Il était content pour moi, pour lui je ne sais pas. Il y avait une fierté, une revanche sur l'histoire ? Je n'en suis pas certain. ».

David témoigne de son désir de faire ressusciter ainsi les morts, et parle de « démarche vengeresse », de faire justice... Une idée est récurrente chez les requérants, l'idée de prendre une revanche sur l'histoire, sur Hitler. Toutefois, des doutes subsistent quant au fait d'être le seul porteur du nom de Fuks.

Après la décision, il y a eu une phase de secret, des étapes procédurales en raison des formalités avec nécessité par exemple de l'obtention d'un certificat de non-opposition du Conseil d'État¹. Dans un premier temps, « c'était secret », la décision est restée dans le cercle des proches. Ensuite, David évoque une période de prise de conscience qui s'est traduite par une « phase de panique » où il aurait voulu surseoir à cette décision, que ce temps de l'attente se prolonge encore quelques semaines. Il ne pensait pas qu'elle arriverait aussi vite : « c'était presque trop rapide »².

Il a fallu faire changer sa carte d'identité, et il a demandé à ce que Forest apparaisse comme nom d'usage ou pseudonyme, mais l'État civil a refusé dans un premier temps.

« Au moins la coupure est nette et franche et j'ai demandé un acte de notoriété confirmant que « je suis bien la même personne », que « David Fuks et David Forest sont bien la même personne » (sic...)

David se reprend, car il réalise qu'il utilise le pluriel « *sont* » pour parler de la même personne, « ses » deux noms comme s'il était clivé finalement entre deux personnes différentes...

Une autre question s'est posée : la prononciation du nom de Fuks : 'Je devais m'entraîner à le prononcer. Je tiens à ce qu'il soit bien prononcé et

1 Ce certificat atteste qu'aucune opposition n'a été formée contre la décision de justice civile qui a été rendue.

2 En raison de ses fonctions d'avocat, il est possible que le délai d'instruction n'ait été que de six mois, alors que la procédure peut être bien plus longue pour d'autres.

bien orthographié. Je tiens à ce « k » : ‘Comment déjà me *prononcer* [il se reprend], me *présenter*... ?’

David fait état d’effets psychiques qui se sont traduits par des symptômes psychosomatiques suite au changement de nom. Il a prévenu son Ordre professionnel et convenu qu’il continuerait à exercer sous le nom de Forest, car il n’était pas possible d’exercer avec deux noms (l’Ordre ne peut gérer deux noms).

« Le nom de Forest m’a suivi comme une ombre portée ». Il a finalement obtenu la possibilité d’inscrire le nom Forest comme nom d’usage. Mais David change d’orientation professionnelle et devient fonctionnaire sous le nom de Fuks et obtient de l’administration de pouvoir inscrire Forest comme nom d’usage sur sa carte d’identité. « Les identités ont été réconciliées, mais ça a pris du temps ».

Il a pris des cours d’hébreu, entamé un DU d’études juives et se rend à la synagogue pour la fête de Kippour¹ : « J’ai voulu mieux habiter mon nom ».

Son père meurt en 2014 et en tant qu’aîné de la fratrie, il se retrouve chef de famille et c’est lui qui rédigera la nécrologie. Il se pose alors la question de son propre décès et du nom sous lequel il souhaiterait être enterré, probablement Fuks dit Forest.

Son père n’a pas choisi de reprendre le nom de Fuks, mais, dit David, « c’était une source de fierté pour lui que je fasse ce chemin, il était fier et heureux que j’aie à la recherche de ces traces enfouies, que j’ai eu ce désir »...

Voici le témoignage écrit de David²

‘D’abord, il y eut le soulagement, celui-ci d’avoir finalement écrit cette requête qui devait me permettre de ressusciter le nom de naissance de mon père pour le faire mien. Cette entreprise m’avait largement mobilisé, incité à exhumer des documents enfouis depuis des lustres dans les archives familiales, à les comprendre et tenter de sonder l’intention de leurs auteurs, à questionner mon père sur une période tue et douloureuse, et à fouiller

1 Il s’agit de la fête juive du Grand Pardon.

2 Envoyé en janvier 2019 soit deux ans après notre entretien.

dans les plis de ma mémoire à la recherche d'impressions, de souvenirs diffus sur ce nom fantôme et celui que je portais encore.

Quelques amis proches avaient été mis dans la confiance. Certains manifestaient leurs encouragements, saluaient ma démarche tout en demeurant incrédules. Pourquoi, à l'orée de la quarantaine, bouleverser ainsi – et dans quelle mesure ? – le cours d'une existence relativement bien établie. D'autres, plus sceptiques, redoutaient une quelconque « techouva » qui me conduirait, certainement bientôt, à revêtir une redingote noire et à refuser de serrer la main des femmes. D'autres encore, ne comprenaient décidément pas ce désir d'effacer un nom qui avait promis à mes grands-parents et à leurs descendants, intégration et sérénité.

Ensuite, il y eut le temps de l'attente messianique, car elle promettait d'être longue à en juger par les retours d'expérience. Les candidats devaient patienter souvent plusieurs années avant d'obtenir une réponse, le temps pour leur requête d'emprunter de multiples canaux administratifs, d'être pesée et sous-pesée avant de faire l'objet d'un décret en bonne et due forme. Ce circuit entourait l'opération d'un mystère insondable propre à toutes les interprétations. Cela ne m'avait pas refroidi, et s'il fallait attendre ce serait une période transitoire et passagère qui entretiendrait chaque jour un peu plus l'espoir du retour. Je mis donc cela de côté pour un temps, confiant et encore étonné de l'énergie que j'avais déployée, moi qui, quelques semaines auparavant, n'aurais jamais envisagé, même en songe, une telle démarche.

Il y eut, enfin, le temps de la délivrance, quelques mois plus tard. Averti qu'un recommandé m'attendait à la Poste, je n'imaginais pas un instant qu'il puisse s'agir de la réponse de la Chancellerie. Ma surprise fut totale. J'ai couru immédiatement la montrer à mon père, qui n'en revenait pas. Je le revois, tenant le décret, le relisant pour être certain d'avoir bien lu. "Félicitations" me dit-il laconiquement. C'était le terme qui accompagnait toutes les bonnes nouvelles.

Seulement voilà, j'étais pris de court, que faire désormais ? Pourquoi si vite ? Et il fallait engager sans tarder un nouveau processus administratif fait de recommandés, d'explications à de multiples administrations, demander aussi la rectification de mon état civil. "Forest" y est barré, rem-

placé par “Fuks” réputé être mon nom de naissance pour la loi, la seule qui fait foi. Je vérifiais ainsi la force, la violence aussi, des fictions juridiques qui nous gouvernent avec l’ambition de nous désigner.

Restait à me signaler à l’ordre des avocats du barreau de Paris auquel j’étais inscrit depuis bientôt dix ans. Je fus reçu par un confrère responsable de l’exercice professionnel qui eut du mal à dissimuler sa surprise. Il souhaitait manifestement en savoir plus sur ce nouveau nom, mes motivations également. Ce que j’avais pris pour une simple formalité administrative me sembla tourner à l’interrogatoire de police. Je fus sur ce point trompé par les souvenirs de mes aïeux, saisi au collet par une crainte ancienne de révéler une identité de contrebande. Mon confrère, simplement curieux, était aussi bien intentionné et soucieux de trouver une solution viable, car, ce que je n’avais anticipé, il ne me serait pas possible d’exercer sous deux noms à la fois dont l’un s’était dégradé en pseudonyme. “Les clients, voyez-vous, doivent savoir à qui ils ont affaire”. Alors, lequel choisir ? Disparaître pour ses clients et, pire encore, pour ses lecteurs ? J’avais refusé d’anticiper la difficulté, pensant qu’elle était de peu d’importance au regard de l’enjeu, et que la solution s’imposerait d’elle-même. Il n’en était rien.

Il était concevable de conserver Forest à l’exclusion de Fuks par analogie avec la situation des avocates qui exercent sous leur nom d’épouse. Exercer sous un pseudonyme revenait en définitive à dissimuler — à nouveau —, le nom retrouvé. En contrepoint, cela maintenait une continuité dans mon identité. Je dus me résoudre à un compromis et faire avec. Forest à la ville, Fuks pour l’état civil. Docteur Jekyll et Mister “Hide”. Ma petite notoriété d’auteur devait composer avec mon re-nom. Voilà que j’héritais par la même occasion d’un pseudonyme littéraire. Plusieurs mois durant, j’eus à affronter une sorte de panique identitaire, ne sachant comment me présenter selon les contextes et les interlocuteurs. Étais-je avocat que cela devait être Forest, surtout ne pas se tromper ! S’habituer à prononcer Fuks pour me désigner ne fut pas une mince affaire. Souvent je bégayais Forest avant de corriger. Ce nouveau nom demandait non seulement un apprentissage, mais aussi de l’apprivoiser.

Six ans ont passé sans qu’un seul jour je regrette mon choix. Ce nom est désormais mien et il me plaît de l’épeler à mes interlocuteurs, d’en cor-

riger au besoin la prononciation, voire de le traduire – “renard” – pour en montrer la familiarité.

Mon père n'est plus. Sur sa tombe, j'ai évoqué la fierté secrète qu'il avait éprouvée il y a six ans. Ce sentiment peut-être, autant que son nom, valait que j'y revienne.'.

Le retour au nom lèverait-il le voile qui fait écran à l'histoire familiale ? Révèle-t-il ainsi le refoulé qui obère toute possibilité de ressouvenir ?

Le nom avec ses formes aux franges plus ou moins précises qui se détachent d'un fond mémoriel révèle une histoire jusque-là partielle ou encore tenue secrète, muette, mais laissant poindre des signes de reconnaissance.

Ce témoignage montre que chaque sujet compose aussi avec ses propres ressources psychiques. Le re-nom est présenté comme un sauve-qui-peut. Bien que changé, le nom transporte avec lui une épaisseur de signes et d'affects dont il est parfois difficile de se délester. Oripeaux pour certains, protection pour d'autres, le nom charrie avec lui des éléments d'histoire familiale depuis plusieurs générations.

Porter un nom juif aujourd'hui

'Vous dirais-je que ce qui m'attire en vous, ce sont des traits apparentés, juifs ? Nous nous comprenons. (...) Soyez sûr que, si je m'appelais Oberhuber, mes innovations auraient malgré tout, rencontré une résistance bien moindre.'¹ Freud, *Lettre à Karl Abraham*

Le changement de nom témoigne, pour ces familles, de leur détermination à vivre sans crainte d'être désignés comme Juifs. Le retour au nom est, à l'inverse, un acte qui exprime le choix des familles d'inscrire leur nom dans la lignée de leurs aïeux sans aucun sentiment de honte relatif à la

1 S. Freud, Lettre du 23 juillet 1908, publiée dans Sigmund Freud, Karl Abraham, *Correspondance : 1907-1926*, (*Briefe 1907-1926*, S. Fischer-Verlag, Frankfurt am Main, 1965), trad. de l'allemand par Fernand Cambon et Jean-Pierre Grossein, Gallimard, coll. Connaissance de l'Inconscient, Paris, 1969, p.53

« consonance » des noms. Revenir à un nom que l'Histoire a tenté d'effacer relève véritablement d'un acte de résistance. Résister à l'oubli des noms nonobstant les craintes de certains membres d'une même famille plutôt enclins à la dissimulation. Ces noms lèvent des visages et des histoires de vie de génération en génération, et c'est bien ce fil-là que saisissent ceux qui font acte de retour au nom.

Nous avons pu entendre, au travers de ce témoignage, à quel point la mémoire de ces familles renvoyait à ce fond mnésique qui constitue ce que Roland Gori nomme « le mycelium traumatique de la mémoire »¹ qui charrie des traces, empreintes, réminiscences, impressions diverses. Ces impressions laissées par des traumatismes anciens tentent de se représenter, de s'inscrire « dans le dur » comme dit l'historien Jean-Marc Dreyfus dans la postface de mon livre, à propos du mur des noms. L'oubli ne cesse de s'inscrire et de se transcrire dans le travail de pensée et de représentation. L'oubli n'est pas le contraire du souvenir, il en est consubstantiel, mais pour ces familles, c'est une véritable peur de l'oubli qui les pousse obstinément à raconter l'histoire faute d'avoir pu inscrire le souvenir dans un texte, et pour inscrire l'histoire, ces familles en passent par le nom. Le nom comme mémorial d'une histoire dont l'acharnement consistait à effacer scrupuleusement toute trace de présence juive.

Alors comment s'effectue psychologiquement, dans cette *fabrique* de mémoire familiale, le retour au nom ?

Nous faisons l'hypothèse que c'est par le récit que l'histoire du nom et de ses langues, de ses lieux, est réhabilitée dans une cartographie mémorielle qui redonne des contours à une histoire souvent trouée par les drames de la grande Histoire. Le nom retrouvé est à penser comme un nom creusé par la temporalité historique là où le nom changé était sans relief pour ces familles. Pour ces dernières, le nom, comme fiction construite à partir de la dimension géo-linguistique, relève bien de l'histoire du peuple juif. Autrement dit, le re-nom est le processus qui rétablit une écriture effacée,

1 R. Gori, « La mémoire freudienne : se rappeler sans se souvenir », *Cliniques méditerranéennes*, 2003/1 n 67, p. 100-108. URL : <https://www.cairn.info/revue-cliniques-mediterraneennes-2003-1-page-100.htm>

par ses lettres réintroduites dans le discours du sujet qui opère alors comme un moment de vérité *historique*.

Le nom changé, par l'inflexion de ses accents, faisait écran à une certaine vérité d'histoire familiale intriquée dans la grande Histoire. En levant les lettres, le sujet retourne à son propre texte psychique. Il y a bien sûr d'autres moyens que le re-nom pour revenir à ce texte, mais pour ces familles, c'était un recours possible. Il s'agit d'une forme d'« orthonomastique » qui vise à rétablir l'ordre du nom dans le désordre des générations causé notamment par le traumatisme de la Shoah. Et cette histoire est bien une histoire française.